

**ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS**

**COMMUNE DE LESPIGNAN**

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

Objet :

**FERMETURE  
STADE MUNICIPAL  
« Zizou VIDAL »  
Terrain en herbe**

**N° A-2026-02-12-06**

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3,

Considérant les fortes pluies qui se sont produites sur notre commune et le vent violent de la Tempête Nils de ce jour,

Considérant que le stade municipal « Zizou VIDAL » n'est plus en état d'être utilisé tant pour la sécurité des usagers que la protection des terrains de sport,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Le stade municipal « Zizou VIDAL » terrain en herbe est fermé au public jusqu'au 17/02/2026 inclus. L'accès à la surface de jeu sera strictement interdit.

**ARTICLE 2** – Cette réglementation sera matérialisée par l'affichage du présent arrêté à l'entrée du dit stade.

**ARTICLE 3** – Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le  
Et publication ou notification  
Du **12 FEV. 2026**  
Le Maire :

Fait à LESPIGNAN, le 12 Février 2026



**Jean-François GUIBERT**